



SPIP 77 : Rien ne va plus au CP de Meaux !

Ahh la Seine-Et-Marne, cet espace sauvage de l'Est francilien, on l'on entend les oiseaux chanter et où il fait bon vivre... jusqu'à ce qu'on arrive au Centre pénitentiaire de Meaux Chauconin !

Cela fait plus d'un an que le SPIP doit fonctionner avec une direction composée d'un jeune DPIP et c'est tout. Les conséquences se font durement sentir pour les collègues livrés à eux-mêmes, dans une prison comptant 19 CPIP pour un CD, une MA, une SAS, un QNC, un QSL.

A cela s'ajoute une détention surpeuplée : plus de 100 matelas au sol, un taux d'occupation de la MA de 200% avec des profils compliqués à gérer, des cas psy lourds....

Cette surpopulation augmente le risque d'incident. 15 CRI et 16 CRP ont d'ailleurs été rédigés par les collègues CPIP suite à des violences verbales subies. **Aucune prise en charge du collègue par la direction locale !** Une incapacité à réaffecter rapidement ! Les CPIP en arrivent à supplier pour obtenir un entretien de recadrage de la part du cadre !

Les collègues en arrivent également à un non-sens sur les pratiques au quotidien, et donc un questionnement sur les missions réelles du SPIP qui poireautent dans un coin :

- Déplacements de détenus entre la SAS, la MA et le QNC pour désencombrement, sans prendre en compte les profils parfois particuliers ou des projets de sortie en cours avec le CPIP référent, et ne parlons même pas des processus sortant de plus en plus chronophages pour se plier aux consignes des labellisations
- Il est demandé par mail aux CPIP de ne plus mettre d'avis sur les PS des personnes en situation irrégulière et de laisser le soin au DPIP de mettre un avis défavorable sans prendre en compte les situations particulières des détenus, sans aucune individualisation. La loi est ici bafouée. D'ailleurs il nous faudrait interroger le greffe pénitentiaire pour s'assurer qu'aucune OQTF n'a été prononcée à l'égard du détenu, alors que GENESIS est censé centraliser ces informations. Quelle sera la prochaine étape ? Faire une liste directement à la Préfecture ?

Evidemment l'absence de la direction se ressent aussi sur l'absence de réponse à des questions essentielles pour aider à gérer le quotidien :

- attente de réunion sur la question des étrangers
- attente de note de service des sortants
- aucune réponse aux nombreuses questions lors des réunions de service, ni de compte rendu : la direction se cache derrière un manque de temps pour ne pas faire remonter les interrogations et redescendre les réponses

Si un seul DPIIP ne peut humainement pas endosser la gestion d'un établissement pénitentiaire, il est demandé de l'écoute, du soutien, de l'honnêteté et de la réactivité sur les situations les plus graves. **Faire retomber les demandes de sa hiérarchie n'est pas l'unique rôle d'un DPIIP !**

Combien de CRI et de dépôt de plaintes les CPIIP devront-ils encore rédiger pour obtenir de la considération et de la protection ?

Nous demandons :

- ➔ Un respect du rôle du SPIP avec une défense de la part de notre direction face à la détention qui s'arroge de plus en plus de droit en l'absence d'un cadre ferme
- ➔ Un accompagnement et un soutien de la direction locale envers ses agents qui donnent tout dans des conditions de travail difficiles et des missions déjà étouffées, sans le besoin de devoir remplir, en sus, les missions de DPIIP